

## HONORAIRES VENTE

Locaux à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel

Terrain à bâtir et cession de bail

MONTANT DE LA TRANSACTION	POURCENTAGE TTC
Jusqu'à 80 000 €	10 %
De 80 001 à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 500 000 €	6 %
+ 500 000 €	5 %

## HONORAIRES LOCATION

Part locataire :

- Plafonnement à 10€/m<sup>2</sup> de superficie habitable pour les prestations suivantes en zone tendue: frais de visites, constitution de dossier et rédaction de bail (8€/m<sup>2</sup> en zone non tendue)
  - 3€/m<sup>2</sup> de superficie habitable pour la réalisation de l'état des lieux

*Décret n° 2014-890 paru le 1<sup>er</sup> août 2014*

Part propriétaire :

- Plafonnement à 10€/m<sup>2</sup> de superficie habitable en zone tendue et 8€/m<sup>2</sup> en zone non tendue
  - 3€/m<sup>2</sup> de superficie habitable pour la réalisation de l'état des lieux

*Il est précisé que la part incombant au propriétaire ne pourra être inférieure à celle du locataire.*

*Loi n°89-462 du 6 juillet 1989.*

## HONORAIRES GESTION

Cette mission est facturée **7,2 % TTC du montant des loyers**, ce tarif est dégressif en fonction du nombre des lots confiés en gestion.

**Les honoraires de gestion sont déductibles de vos revenus fonciers.**

- Frais d'ouverture de dossier : paiement unique de 18€ TTC.

### **EN OPTION :**

- **L'Assurance de Garantie des Loyers Impayés et Détériorations Immobilières** : négociée à 2,45% TTC sur les loyers, charges, et taxes quittancés.
  - *Loyers impayés : montant limite de garantie de 70 000 € par sinistre et par lot, sans franchise.*
  - *Détériorations immobilières : montant limite de 7 000 € par sinistre et par lot, sans franchise.*
    - *Protection juridique : montant limite de 3000€ TTC, avec une franchise de 230€.*
- **L'aide préparatoire à la déclaration des revenus fonciers 39€ TTC** : envoi de la liasse fiscale accompagné du guide de la déclaration des revenus immobiliers.

**Gestion complète : 7,2% TTC des sommes encaissées + 2,45% TTC pour la garantie loyers impayés soit 9,65% TTC des loyers encaissés**

